

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée pour le dimanche 25 septembre 2022

en vue de se prononcer sur :

1. Votations fédérales :

- La modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse (LAVS) (AVS 21)
- La modification du 17 décembre 2021 de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Renforcement du marché des capitaux de tiers)
- L'initiative populaire « Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) »
- L'arrêt fédéral du 17 décembre 2021 sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA.

Bureaux de vote : salle électorale

Présidente : Basile Darbellay
Secrétaire : Astrid Michellod Bonvoisin
Scrutateurs : A désigner

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX

DIMANCHE	25 septembre 2022	10h30 – 11h30
-----------------	--------------------------	----------------------

Le vote par correspondance peut être déposé, dès réception du matériel, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les bulletins déposés dans la boîte aux lettres, non transmis par l'intermédiaire de la poste ne seront pas pris en considération.

Le dernier délai pour déposer son vote au greffe communal pendant les heures d'ouverture est fixé au vendredi 23 septembre 2022.